

**DOSSIER DE PRESSE**

**HIVER 2014 - 2015**

---

**NEIGE, GIVRE, VERGLAS...**

**PREPARONS L'HIVER ENSEMBLE**

**LES RECOMMANDATIONS DU GRAND LYON**

**Contacts presse Grand Lyon**

Domitille Jubert 04 29 99 36 80 / 06 69 33 08 90 [djubert@grandlyon.org](mailto:djubert@grandlyon.org)  
Elodie Ferru - Tel: 04 26 99 39 51 / 06 64 42 27 79 - [nhirth@grandlyon.org](mailto:nhirth@grandlyon.org)

# SOMMAIRE

<b>PREPARONS L'HIVER ENSEMBLE !.....</b>	<b>3</b>
<b>INFORMATIONS PRATIQUES.....</b>	<b>4</b>
<b>CONSEILS AUX USAGERS.....</b>	<b>5</b>
<b>LES CONDITIONS DE CIRCULATION EN HIVER : 4 COULEURS A RETENIR.....</b>	<b>6</b>
<b>TRAITEMENT DES ROUTES.....</b>	<b>7</b>
<b>LA VIABILITE HIVERNALE EN CHIFFRES.....</b>	<b>9</b>
<b>DENEIGEMENT DES VOIES : ORGANISATION.....</b>	<b>10</b>

## Préparons l'hiver ensemble !

Depuis le 10 novembre 2014 et jusqu'au 15 mars 2015, les équipes du Grand Lyon sont prêtes à répondre aux chutes de neige et au verglas, 24h/24h.

La météorologie n'étant pas une science exacte, pour que les conditions de circulation restent les plus acceptables possibles, chaque grand lyonnais peut contribuer par deux actions simples : anticiper et s'informer.

### ANTICIPER : pour pouvoir agir en cas de besoin

Avant les intempéries :





- Prévoir les équipements nécessaires pour son véhicule (pneus neige, chaînes), notamment pour les personnes résidant sur les hauteurs de l'agglomération.
- Disposer de sel et d'une pelle pour déneiger le trottoir au droit de sa propriété.
- Élaguer les arbres au droit des propriétés pour éviter les chutes de neige ou de branches sur la voie publique.

### S'INFORMER : pour mieux se déplacer

Le Grand Lyon a adopté un code couleur afin d'améliorer et simplifier le dispositif d'information aux usagers.

Ces différents niveaux s'accompagnent systématiquement de recommandation pour les déplacements.

Dès les premières chutes de neige ou phénomènes verglaçants, le report des déplacements vers les transports en commun est conseillé (particulièrement les lignes fortes dont la remise en circulation est prioritaire).

Code Couleur	Conditions de circulation NORMALE	Conditions de circulation DELICATE	Conditions de circulation DIFFICILE	Conditions de circulation IMPOSSIBLE
				

Le Grand Lyon édite une plaquette avec toutes ces informations qui sera disponible dans chacune des mairies du Grand Lyon et en téléchargement sur le site internet [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

## Informations pratiques

---

### **Pour obtenir des renseignements sur les conditions de circulation :**

- Sur le Grand Lyon : - <http://www.onlymoov.com/> ou par téléphone : **0800 15 30 50**
  - Hors agglomération lyonnaise : <http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr> - **0800 100 200**
- Plus de détails sur <http://infotrafic.grandlyon.com/Acteurs-publics.13.0.html>
- Des transports en commun TCL : [www.tcl.fr](http://www.tcl.fr) - **04 26 10 12 12** (coût d'un appel local)

### **Pour obtenir des renseignements sur la météo :**

- Prévisions météorologiques : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) - **3250**

### **Pour obtenir des renseignements sur les opérations de déneigement :**

- Pour les problèmes de déneigement, **le standard neige : 04 78 95 88 44**, est ouvert dès les premières interventions et jusqu'à la fin des opérations de déneigement, lors de phénomènes météorologiques d'ampleur.

Les informations sur le déneigement sont également relayées sur la page d'accueil de [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com), les radios locales, les alertes mail d'Onlymoov' et les panneaux à messages variables (PMV).

## Conseils aux usagers

---

### Avant les intempéries :

- Prévoir les équipements nécessaires pour son véhicule (pneus neige, chaînes), notamment pour les personnes résidant sur les hauteurs de l'agglomération.
- Disposer de sel et d'une pelle pour déneiger le trottoir au droit de sa propriété.
- Élaguer les arbres au droit des propriétés pour éviter les chutes de neige ou de branches sur la voie publique.
- Veiller à ce que tout véhicule personnel garé dans la rue ne gêne pas la circulation des véhicules de déneigement.

### Pendant la période neigeuse ou verglaçante :

- Reporter, si possible, son mode de déplacement vers le métro, le tramway, voire les lignes fortes de bus vers lesquels la priorité de déneigement est donnée (C1 - C2 - C3 - C5 - C6 - C8 - C10 - C11 - C12 - C14 - C20 - C20E - C22 - C24 - C25 - C26).
- Faciliter l'intervention des engins de déneigement en se garant sur le côté de la voie. Ils présentent un caractère prioritaire avec le gyrophare bleu.
- Rester patient et prévoir des temps de déplacement plus longs.
- Ne pas abandonner son véhicule sur la voie publique.
- Déneiger les trottoirs, les accès, les voies privées (lotissement).
- Porter des chaussures adaptées afin d'éviter toute glissade.
- Faire attention aux chutes de neige et de glace des toitures et des chéneaux. Si possible, écarter les passants des zones dangereuses par tout moyen approprié.

Les sapeurs-pompiers sont uniquement prévus pour le secours aux personnes et aux biens.

Il ne faut pas les appeler pour déneiger.

## Les conditions de circulation en hiver : 4 couleurs à retenir

L'utilisateur doit s'adapter en fonction des phénomènes météorologiques et des conditions routières de circulation qui leur sont associées :

	Code Couleur	Descriptif	Conseil aux usagers	Probabilité d'un blocage
	<b>Conditions de circulation NORMALES</b>	Pas de neige ni de verglas	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faites preuve de vigilance, la route n'est jamais sans danger.</li> </ul>	-
	<b>Conditions de circulation DELICATES</b>	Le verglas est localisé ou la neige est en faible épaisseur.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les équipements spéciaux sont conseillés : il y a lieu d'être prudent.</li> <li>Réduisez votre vitesse et augmentez l'inter distance entre les véhicules.</li> <li>Privilégiez les déplacements en transports en commun.</li> </ul>	Faible pour les VL, possible pour les PL
	<b>Conditions de circulation DIFFICILES</b>	Le verglas est généralisé ou la neige est en forte épaisseur.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les équipements spéciaux (chaines ou pneus hiver) sont indispensables : il y a lieu de se renseigner avant de partir car des risques de blocage de circulation sont possibles.</li> <li>Différez autant que possible vos déplacements ou reportez-les vers les transports en commun.</li> </ul>	Forte Probabilité d'un blocage, d'autant plus que le trafic est important.
	<b>Conditions de circulation IMPOSSIBLES</b>	La neige est en très forte épaisseur ou des congères sont en formation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reportez votre déplacement, ne circulez pas.</li> <li>La circulation est dangereuse.</li> </ul>	Blocage effectif.

Ces codes seront repris sur les Panneaux à Messages Variables (PMV) du Grand Lyon, sur le site du Grand Lyon et dans les communiqués de presse pour alerter les automobilistes des conditions de circulation et pour qu'ils puissent adapter leurs déplacements à celles-ci.

Suivant le phénomène météorologique, les conditions de circulation dans l'agglomération peuvent rapidement se dégrader et passer d'un niveau normal à difficile, voire impossible. Le rétablissement de la circulation se fait par palier pour revenir d'une situation impossible à difficile, de difficile à délicate, de délicate à normale.

## Traitement des routes

---

Pour éviter que les routes soient glissantes, le Grand Lyon utilise de la bouillie de sel. L'intervention consiste à répandre simultanément de la saumure (eau saturée en sel à 24%) pour une action immédiate et du sel pour une action différée. Afin de mieux préserver l'environnement, le dosage du salage sur les véhicules d'intervention est de 17 g/ m<sup>2</sup> pour une action efficace.

Deux modes de traitement peuvent s'opérer lors des interventions :

- le traitement curatif dès les premières précipitations,
- le traitement préventif est réservé à des situations particulières et notamment pour les voies sensibles au verglas et points stratégiques de l'agglomération arrêtés par la Préfecture (projection de saumure) et les ouvrages d'art aériens (ponts, passerelles).

### Mode opératoire

Les 2 800 kilomètres de voies du Grand Lyon, soit plus de 4 300 kilomètres de circuits de déneigement, sont hiérarchisés en trois niveaux d'intervention, à l'échelle de l'agglomération et en fonction du trafic et des équipements desservis.

- **Les voies de niveau I** : voies de transports en commun les plus fréquentées du réseau des TCL : C1 C2 C3 C5 C6 C8 C10 C11 C12 C14 C20 C20E C22 C24 C25 C26, représentant 210 000 voyageurs par jour (chiffre équivalent au nombre de voyageurs transportés par le tramway). Voies de transit et de trafic dense, voies d'accès à chacune des communes et aux principaux pôles d'activité, voies d'accès à chacune des communes et aux principaux pôles générateurs (hôpitaux, centralités urbaines, équipements publics, SDIS, Police et Gendarmerie, gares, etc.) soit 850 km. Le délai d'intervention pour traiter ce réseau est de 4h00.
- **Les voies de niveau II** : toutes les autres voies inter-quartiers soit 800 km. Il faut environ 8 heures pour traiter ce réseau de niveau II sous réserve d'avoir stabiliser les possibilités de circulation sur les voies de niveau I pour une couche de neige comprises entre 1 et 5 cm, et en dehors des horaires de grande circulation.
- **Les voies de niveau III** : dès les 1650 km d'axes prioritaires dégagés, les moyens en personnel et matériels sont affectés sur les voies secondaires. Ce sont toutes les autres voies de circulation à faible trafic (soit 1 150 km)

**Lors de fortes précipitations neigeuses, l'action peut porter à plusieurs reprises sur le niveau I et II avant d'entreprendre le niveau III.**



## La viabilité hivernale en chiffres

---

### La période de viabilité hivernale c'est :

- **231 agents communautaires** mobilisables à chaque instant (soit **1200 personnes** formées en interne afin d'être opérationnel durant toute la saison) et **50 chauffeurs d'entreprises** prestataires de service qui assurent une permanence 24h/24.
- **500 agents d'entretien** sont en soutien dans la journée, de 6h00 à 19h30, pour le déneigement manuel de lieux spécifiques (trottoirs des ponts, mairies, écoles, hôpitaux, etc.).
- **2800 km de voies** à déneiger

### Les moyens matériels mobilisés :

- 920 coffres à sel, soit un stock de 21 000 tonnes,
- Stocks de saumure : 200 000 litres
- 8 tracto-chargeurs
- 93 véhicules équipés de saleuses automatiques et de lames de déneigement
- Coût d'une journée de déneigement continue sur 24 heures : 400 000 €
- Coût d'une tonne de sel répandue : 100 €

**A titre d'information : Une chute de neige de 6 cm représente 1 000 000 m<sup>3</sup> de neige à dégager.**

## Déneigement des voies : organisation

---

### L'organisation :

- un personnel d'intervention en astreinte 24h/24, 7j/7 de novembre à mars.
- des informations météorologiques fournies par Météo France pour aider à la décision durant cette période.

Ces bulletins sont complétés par des messages d'avertissement spécifiques en cas d'urgence, renforcés par une consultation Internet et un suivi téléphonique auprès des prévisionnistes de Météo France.

- l'établissement d'un cadre de référence définissant le travail et les missions de chacun.
- l'ouverture d'un standard neige de 5h à 22h en cas d'intempéries ou de fortes précipitations neigeuses : tél : 04.78.95.88.44.

### Répartition du déneigement des voies

- **Le Grand Lyon** : 2 800 kilomètres de voies communautaires et des voies départementales situées en agglomération
- **Le Conseil Général du Rhône** : routes départementales hors agglomération et le Boulevard Laurent Bonnevey.<sup>1</sup>
- **Les communes** : les espaces municipaux (jardins, parcs, cours d'école, etc.)
- **L'usager** : déneigement des trottoirs, voies privées, voies de lotissement. Se référer à l'Arrêté du Maire de chaque commune (17 janvier 1992 pour la ville de Lyon).

La Préfecture assure une coordination des actions lors de forts épisodes neigeux.

---

<sup>1</sup> Pour ce qui concerne les actuelles voies départementales intégrées à la Métropole de Lyon au 1<sup>er</sup> janvier 2015, il a été établi une convention de service unifié entre le Département du Rhône et la Communauté urbaine de Lyon, permettant de maintenir l'organisation actuelle du Conseil Général jusqu'au 30 avril 2015. Cette convention permet d'assurer la continuité du service public au 1<sup>er</sup> janvier 2015, et ce, durant 4 mois, sur un périmètre et des missions qui resteront inchangées jusqu'à fin avril.

**Les points stratégiques :**

Une mutualisation des moyens entre le conseil général et le Grand Lyon avec l'établissement d'un Schéma de Coordination et d'Intervention sur l'Agglomération Lyonnaise (SCIAL) a été mise en place pour traiter les points stratégiques de l'agglomération :

- Le pont de la Mulatière,
- Le pont Kitchener et la montée de Choulans (2 sens) à Lyon,
- L'accès Nord tunnel sous Fourvière,
- Le carrefour de l'horloge à Tassin,
- Le carrefour RD 307 Valvert à Tassin,
- Le tunnel du Valvert à Tassin,
- La place Saint-Paul à Lyon,
- L'accès Sud et Nord du tunnel de la Croix-Rousse,
- Le tunnel de Caluire (périphérique nord),
- L'accès à Rochecardon 1 et 2 (tunnel périphérique nord),
- La montée Castellane, la montée des Soldats et la montée de la Boucle à Caluire,
- La montée Roy à Fontaines / Saône,
- Limonest Maison carrée.